





MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE

SECRETARIAT GENERAL

PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT DES FILIERES AGRICOLES INCLUSIVES DEFIS

APPEL A CANDIDATURE POUR

LE RECRUTEMENT DE DEUX INGENIEURS CHARGES DE MISSIONS EN INFRASTRUCTURES (CM INFRA) DANS LE CADRE DE L'APPUI A LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME DEFIS ET DES PROJETS/PROGRAMMES FIDA SOUS TUTELLE DU MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE

AMI n° 010/2024-MINAE/SG/DEFIS/UCP/C

1. Le Gouvernement de Madagascar et le Fonds International pour le Développement Agricole (FIDA) ont signé en décembre 2017 un accord pour le financement du Programme de développement des filières agricoles inclusives (DEFIS). Le Programme s'inscrit dans la mise œuvre des politiques et programmes nationaux dont (i) : le Plan national de développement (PND - 2015-2019), (ii) le Programme sectoriel agriculture, élevage et pêche (PSAEP 2016-2020) et (iii) la Politique nationale de l'environnement pour le développement durable (PNEDD). Il répond également aux priorités du Gouvernement en matière d'adaptation des systèmes de production agricoles aux effets du changement climatique et l'amélioration de la gestion des ressources en eaux du pays. Par ailleurs, DEFIS se veut un instrument pour la concrétisation du Programme régional de sécurité alimentaire et nutritionnelle (PRESAN 2016-2020) de la Commission de l'océan Indien (COI).

La principale mission de DEFIS consiste à transformer les Agricultures familiales par l'adoption à grande échelle de systèmes de production performants et résilients et leur intégration dans des filières agricoles rémunératrices. Ses activités s'articulent autour de 3 composantes :

- Composante 1. Amélioration de la productivité et de la résilience des systèmes de production agricole et d'élevage
- Composante 2. Développement des filières inclusives
- Composante 3. Appui institutionnel et coordination du Programme
- 2. Les objectifs de DEFIS en matière d'aménagement et de réhabilitation de périmètres prévoyaient (i) la réhabilitation de 20 000 ha de périmètres existants, (ii) l'aménagement 8 000 ha de nouveaux périmètres irrigués, (iii) la réalisation de 7000 ha de micro-aménagements à travers le FDAR, (iv) la réalisation de 90 ha (1800 Kits de 500 m²) de parcelles irriguées par le SMI, (v) la réalisation de 240 réservoirs REEPS, vi) l'aménagement de 8 000 ha bassins versants attenants aux périmètres irrigués protégés, et (vii) la mise en place de 5000 ha de blocs agroécologiques.
- 3. La revue à mi-parcours du Programme a constaté un faible taux de réalisation des infrastructures notamment les aménagement hydroagricoles du notamment au retard dans la passation de marchés des études et travaux ; désistement de certaines entreprises à cause de l'augmentation croissante des prix des matériaux de construction ; retard de paiement des entreprises (difficulté de mobilisation du Fonds OFID) ; insuffisance et mauvaise qualité des offres des soumissionnaires (entreprises et Bureaux d'Études) ayant entrainé des offres infructueuses ; mauvaise qualité de la prestation des Cabinets chargés des études ; faible niveau de contrôles et de surveillance des travaux par les bureaux de contrôle et dégâts causés par les 2 cyclones dans les régions.

Au niveau du Ministère de l'agriculture et de l'Élevage, quelques DRAE ne disposent pas des compétences suffisantes en matière d'infrastructures. La Direction du Génie Rural (DGR) est donc chargée de les appuyer pour l'exécution des activités au niveau régionales, en plus des activités de suivi et supervision des différents projets/programme au sein du MINAE. Face aux multitudes de sollicitation d'appuis de la DGR, et dans le cadre de l'appui institutionnel du MINAE, le Programme DEFIS, en concertation avec le Ministère envisage de recruter deux ingénieurs en infrastructures à affecter au niveau de la DGR.

4. Sous la supervision du Directeur du Génie Rural, en collaboration avec le Coordonnateur du Programme DEFIS, les deux chargés de missions en Infrastructures sont des agents affectés au sein de la Direction du Génie Rural du Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage. Ils travaillent en étroite collaboration avec les Directions Régionales de l'Agriculture et de l'Élevage (DRAE) pour la mission d'assistance technique au niveau des CIR du Programme DEFIS. Appelé à devenir plus tard des fonctionnaires, ils suivront le traitement salarial de fonctionnaire mais bénéficieront de fonctionnement comme les cadres au niveau de la coordination nationale.



5. En appui à l'équipe du Programme, ils/elles doivent assurer l'assistance technique et l'expertise relatives aux études, contrôle et surveillance des travaux d'infrastructures au sein du Programme DEFIS ainsi que la procédure de passation de marchés y afférente II(s)/elles apporteront également, leurs compétences techniques sur l'organisation et la gestion et entretien des infrastructures construites (périmètre, piste, magasin de stockage)

Ses principales tâches sont :

- Participer à la conduite de passation de marché du programme DEFIS notamment dans le cadre des infrastructures : évaluation des AMI, visite des lieux, analyse des offres, suivi des contrats, réception
- Superviser toutes les activités relatives à l'irrigation, notamment les études et la réalisation des travaux d'aménagement et de réhabilitation des périmètres irrigués ainsi que les activités liées aux filières développées par le Programme (infrastructures de désenclavement, infrastructures de stockage, infrastructures de conditionnement des produits agricoles, bâtiments administratifs et techniques, infrastructures d'élevage ...),
- Produire le cadre et faire le suivi des participations des AUE/FAUE aux activités d'entretien et de pérennisation des périmètres Irriqués dans tous les sites du Programme,
- Produire le cadre et faire le suivi des participations des Associations/Coopératives aux activités d'entretien et de pérennisation des infrastructures de stockage, transformation, commercialisation, bâtiments administratifs et techniques, ouvrages de connectivité et de transport et infrastructures d'élevage dans tous les sites du Programme
- Suivre, contrôler et évaluer les services et performances des partenaires d'exécution sur ces domaines,
- Assister le Programme DEFIS dans la résolution des problèmes techniques au niveau des infrastructures qui pourraient survenir à leur niveau.
- 6. Les candidats doivent avoir les qualifications et expériences ci-après.
 - ✓ Avoir un diplôme d'Ingénieur en Hydraulique, ou en Génie Rural ou en Génie Civil ou autres domaines apparentés ou à un master II dans ces domaines ;
 - ✓ Avoir au moins sept (07) ans d'expérience professionnelle dont cinq (05) ans dans le domaine de l'infrastructure agricole, infrastructure hydro agricole, la micro irrigation ;
 - ✓ Avoir au moins 3 expériences réussies dans la réalisation des études d'irrigation (APS/APD/DAO) et contrôle des travaux (fournir références) au cours des dix dernières années ;
 - ✓ Avoir au moins 3 expériences réussies en gestion des contrats de marché publics ;

Autres aptitudes

- ✓ Maîtrise de l'informatique bureautique, internet, messagerie, logiciels DAO pour plans et dessins techniques, logiciels SIG, logiciels ou applications de réunion à distance, de plateformes informatiques
- ✓ Expérience en passation de marché publics
- ✓ Connaissant et maitrisant les textes réglementaires régissant les infrastructures hydroagricoles à Madagascar;
- ✓ Honnête et intègre ;
- ✓ Aptitude à travailler en équipe
- ✓ Capacité d'analyse et sens de l'initiative
- ✓ Maîtrise des langues malagasy, français et notion anglais

Atouts:

- ✓ Connaissance des Régions d'intervention ;
- ✓ Connaissance des procédures des Partenaires Techniques et Financiers

Lieu de travail : Antananarivo (DGR) avec de fréquents déplacements dans les zones d'intervention du Programme DEFIS.

7. Le dossier de candidature, composé de : (i) une lettre de motivation rédigée en français, (ii) un CV (en mettant en exergue les références relatives au profil recherché, et comportant un numéro de téléphone pour contact rapide) avec photo récente, et (iii) les copies des diplômes et attestations les plus récentes, sera ENVOYE ET REÇU UNIQUEMENT PAR MAIL, au plus tard le 22 Avril 2024 à 16 heures à :

Monsieur le Coordonnateur National du Programme DEFIS,

Réf. « Avis de recrutement CM Infra »

à l'adresse suivante : ami2024.defisucp@gmail.com avec copies obligatoires aux :

programmedefis.apm@gmail.com et programmedefis.ad@gmail.com

De plus amples informations, dont en particulier les Termes de Référence complets, peuvent être obtenus sur demande par mail aux : <u>programmedefis.ad@gmail.com</u> ou <u>programmedefis.apm@gmail.com</u>

Antananarivo, le 21 Mars 2024
LE COORDONNATEUR NATIONAL DU PROGRAMME DEFIS

RIANA TIANA Pierrot Serge